

Arrêté DJSR n° 238 /2020

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Sylvain LIZON, Vice-président Culture et Société et en cas d'empêchement à M. Julien GAERTNER pour la signature des devis, des bons de commande et la certification du service fait sur le Service Opérationnel suivant : 993C015 UCArts.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Sylvain LIZON et en cas d'empêchement à M. Julien GAERTNER à l'effet de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les conventions pour l'achat de places de spectacles.

ARTICLE 3 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il abroge l'arrêté n°66/2020 du 15 janvier 2020. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

ARTICLE 5 :

La Directrice Générale des Services Adjointe en charge de la sécurisation des procédures et décisions d'Université Côte d'Azur est chargée de l'exécution du présent arrêté

Nice, le **21 SEP. 2020**
Le Président d'Université Côte d'Azur,



Jeanick BRISSWALTER

Copie :
M. Le Recteur
Mme La DGSA en charge de la sécurisation
M. L'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur
Mme la Directrice des affaires financières
Intéressés